

# Association canadienne de la construction

Mémoire présenté dans le cadre des consultations prébudgétaires  
avant le dépôt du budget de 2019



## Mission

Inciter les membres de l'industrie de la construction à rendre ce secteur plus dynamique, innovateur et durable en agissant toujours avec intégrité.

Vision

**Bâtir un meilleur Canada.**

## **Recommandations**

### **Accélérer la mise en œuvre d'avantages communautaires en éliminant les obstacles**

1. Affecter des fonds aux programmes d'apprentissage intégré au travail (AIT) de l'industrie de la construction et aux disciplines de science, technologie, ingénierie et mathématiques (STIM), ainsi qu'aux campagnes de recrutement et de rétention qui ciblent les groupes sous-représentés afin de favoriser leur participation sur le marché du travail de la construction.
2. Veiller à ce que le processus d'approvisionnement soit équitable, transparent et productif.
3. Augmenter le montant annuel du crédit d'impôt pour la création d'emplois d'apprentis (CICEA) et élargir les critères d'admissibilité pour y inclure toutes les années d'études dans tous les programmes d'apprentissage provinciaux reconnus.

### **Stimuler la productivité grâce au financement d'aide à l'innovation et à la réforme du régime fiscal**

4. Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) devrait affecter des fonds particuliers à la recherche et au développement de l'innovation et de la technologie dans le secteur de la construction.
5. Augmenter le taux d'amortissement admissible pour les actifs de catégorie 38 de 30 à 50 pour cent, ce qui permettra de mieux harmoniser la politique d'amortissement avec la durée de vie productive de ces actifs, améliorera la productivité dans l'ensemble du secteur de la construction et pourrait réduire les coûts de développement des infrastructures pour les gouvernements partout au Canada.
6. Permettre une certaine souplesse pour ce qui est de l'établissement des prix dans le processus d'approvisionnement du gouvernement en raison des hausses imprévues des coûts de projet, comme celles attribuables aux tarifs douaniers de représailles.

## Résumé

L'Association canadienne de la construction (ACC) représente plus de 20 000 entreprises membres qui exercent des activités dans la construction civile et non résidentielle à l'échelle du Canada. Grâce à son réseau de 63 associations partenaires locales et régionales, l'ACC connaît bien les conséquences des politiques publiques nationales sur l'industrie et travaille en collaboration avec son réseau pour élaborer et partager des pratiques et des documents normalisés de l'industrie qui profitent à la fois aux maîtres d'ouvrage et aux membres.

Une industrie de la construction vigoureuse et florissante repose sur la confiance des investisseurs au Canada. L'attrait et la compétitivité du Canada, comparativement aux États-Unis, ont été mis à l'épreuve cette année.

Le risque politique entourant le projet de construction du pipeline Kinder Morgan, lequel a été résolu lorsque le gouvernement fédéral a convenu de faire l'acquisition du pipeline, renforce la perception voulant qu'il soit nettement plus compliqué d'obtenir des approbations pour la construction de projets d'envergure au Canada qu'ailleurs dans le monde.

Un taux d'imposition des sociétés plus bas chez nos voisins du Sud, conjugué à des risques plus faibles pour les projets, fait en sorte que les États-Unis sont plus attrayants et propices aux investissements des entreprises. De plus, les différends continus en matière de tarifs douaniers avec les États-Unis ont donné lieu à une hausse des coûts de projets, situation que l'industrie ne pouvait raisonnablement prévoir.

Une industrie de la construction solide doit pouvoir compter sur une main-d'œuvre suffisante et une technologie de pointe, ainsi qu'un accès à des dépenses d'investissements cohérentes en matière d'infrastructure et un climat propice aux affaires. Ces facteurs contribuent à créer une meilleure qualité de vie pour l'ensemble des Canadiens. L'engagement de 180 milliards de dollars du gouvernement à l'égard des infrastructures est essentiel pour que le Canada puisse demeurer un pays de réputation mondiale.

L'ACC propose les six recommandations précises suivantes qui appuieront notre vision de « bâtir un meilleur Canada », tout en accélérant la mise en œuvre d'avantages communautaires et en stimulant la productivité

### **1. Accélérer la mise en œuvre d'avantages communautaires en éliminant les obstacles**

La main-d'œuvre de la construction au Canada, à l'instar de celle de plusieurs autres secteurs industriels, devra faire face à un important défi attribuable à un nombre accru de départs à la retraite et à une forte demande continue de services de construction partout au Canada. Selon les plus récentes prévisions nationales sur le marché du travail de 2017 à 2026, produites par ConstruForce Canada, on estime que le nombre de départs à la retraite s'élèvera à 247 900 au cours de la période de prévision. Seulement 215 700 nouveaux venus se joindront à l'industrie, provenant notamment de sources de formation traditionnelles nationales. Cela représente une

pénurie de 32 200 travailleurs qui sont nécessaires pour combler l'écart occasionné par les départs à la retraite.

Nos membres prennent au sérieux la question de la diversité et, par le biais de nos 63 associations locales, des initiatives visant à parrainer des événements à l'intention des femmes dans le secteur de la construction, à diriger des programmes de sensibilisation destinés aux Autochtones et aux jeunes, ainsi que de nombreuses autres activités ont été mises en œuvre pour que l'industrie de la construction soit perçue comme un milieu plus accueillant. L'industrie canadienne de la construction est déterminée à être reconnue comme un employeur de choix en attirant une main-d'œuvre diversifiée et habile sur le plan technologique.

Il s'agit d'une occasion idéale pour le gouvernement de financer la croissance du soutien déjà important de l'industrie de la construction à l'égard de la diversité de la main-d'œuvre, ce qui cadre avec les objectifs stratégiques du gouvernement relatifs aux **avantages communautaires en matière d'emploi** qui visent à accroître la participation des femmes, des nouveaux Canadiens, des Autochtones, des vétérans, des personnes handicapées et des jeunes au sein de notre industrie.

**Recommandation 1 : Affecter des fonds aux programmes d'apprentissage intégré au travail (AIT) de l'industrie de la construction et aux disciplines de science, technologie, ingénierie et mathématiques (STIM), ainsi qu'aux campagnes de recrutement et de rétention qui ciblent les groupes sous-représentés afin de favoriser leur participation sur le marché du travail de la construction.**

L'ACC demande que le gouvernement augmente son financement pour les programmes d'AIT et réclame des fonds pour le placement de 1 000 étudiants au cours des quatre prochaines années.

De plus, l'ACC aimerait réaliser une étude de recherche de base portant sur les perceptions actuelles concernant l'attrait et les avantages de travailler dans la construction comparativement à d'autres industries, ainsi que des sondages sur la satisfaction, réalisés auprès de ceux qui travaillent dans l'industrie. Cette recherche se traduirait par une campagne incitant les groupes visés à choisir une carrière dans la construction ou à demeurer au sein de l'industrie.

**Recommandation 2 : Veiller à ce que le processus d'approvisionnement soit équitable, transparent et productif**

L'industrie canadienne de la construction croit fermement qu'il est important de redonner aux collectivités dans lesquelles nous vivons, travaillons et investissons. L'industrie est déjà un ardent défenseur des avantages communautaires dans nos collectivités; de fait, ce sont les collectivités que nous construisons, dans lesquelles nous élevons nos enfants, où nous créons des emplois et contribuons à la qualité de vie.

La préoccupation première de l'ACC concernant le cadre du gouvernement qui relie les investissements en infrastructure aux « avantages communautaires » progressifs est qu'il créera un processus d'approvisionnement imprévisible, inéquitable et opaque. Si le gouvernement souhaite intégrer des avantages communautaires dans le cadre de ses projets, l'industrie demande alors que de tels avantages soient clairement énoncés dans les documents d'appel d'offres et que chaque entrepreneur ait une chance égale d'établir un prix pour les travaux requis. Si ces avantages complémentaires devaient échapper à la portée des documents d'appel d'offres, les entrepreneurs se trouveraient dans une situation de concurrence aveugle, car ils ne sauraient pas les répercussions qu'auraient les avantages qu'ils proposent sur l'évaluation globale de leur soumission. Enfin, l'industrie canadienne de la construction est préoccupée par toute législation qui pourrait créer d'autres exigences réglementaires en vue d'avoir accès aux fonds fédéraux pour l'infrastructure, ce qui aurait pour effet de réduire la productivité et d'accroître l'incertitude.

**Recommandation 3 : Augmenter le montant annuel du crédit d'impôt pour la création d'emplois d'apprentis (CICEA) et élargir les critères d'admissibilité pour y inclure toutes les années d'études dans tous les programmes d'apprentissage provinciaux reconnus. Plus précisément :**

- **faire passer le montant du crédit actuel de 10 % du salaire admissible (jusqu'à un maximum de 2 000 \$) à 25 % du salaire admissible (jusqu'à un maximum de 5 000 \$) annuellement;**
- **élargir les critères d'admissibilité du crédit d'impôt actuel pour que le crédit s'applique à toutes les années d'études des programmes d'apprentissage reconnus par les provinces et non seulement à la première et la deuxième année d'études.**

Afin d'aider à accroître la disponibilité de travailleurs spécialisés au Canada, une multitude d'initiatives fédérales existent déjà ou ont été proposées en vue de promouvoir la formation en apprentissage à l'échelle du Canada. Bien que ces mesures soient fondées sur de bonnes intentions, il existe peu de preuves dans les provinces où de telles politiques sont déjà en place que ces mesures augmentent sensiblement la formation en apprentissage ou les taux d'achèvement.

Bien que l'industrie emploie près de 1,4 million de Canadiens, 60 pour cent de toutes les entreprises de construction sont des microentreprises qui comptent moins de quatre employés. En somme, ces entreprises n'ont généralement pas les ressources financières ou administratives pour embaucher un apprenti. Les mesures de formation en apprentissage du gouvernement fédéral doivent tenir compte du manque de ressources financières et administratives des PME afin d'assurer une plus grande participation des employeurs.

Plutôt que de rendre obligatoire le recours à des apprentis dans le cadre des projets de construction fédéraux, une solution plus viable serait d'utiliser les programmes fédéraux

existants, comme ceux financés par le programme d'assurance-emploi, afin d'avoir un meilleur partage des coûts de formation d'apprentis avec les employeurs. Ainsi, les coûts des employeurs seraient réduits, ce qui inciterait les plus petits employeurs qui ont des ressources financières limitées à participer davantage au développement de l'apprentissage. De plus, si ces programmes étaient disponibles pendant toute la durée du programme d'apprentissage, cela encouragerait les employeurs à participer jusqu'à l'achèvement de l'apprentissage, plutôt que d'embaucher un apprenti pour la durée d'un contrat fédéral et de le mettre à pied une fois le projet terminé.

Une mesure que le gouvernement fédéral a actuellement en place et qui est largement utilisée par les employeurs pour financer la formation en apprentissage est le CICEA.

Malheureusement, comme ce programme s'adresse uniquement aux apprentis de première et de deuxième année qui sont inscrits dans une formation du Sceau rouge, il a peu contribué à favoriser l'achèvement de l'apprentissage au Canada. Ces lacunes pourraient facilement être corrigées en augmentant le montant annuel du crédit d'impôt et en élargissant les critères d'admissibilité.

## **2. Stimuler la productivité grâce au financement d'aide à l'innovation et à la réforme du régime fiscal**

**Recommandation 4 : Innovation, Sciences et Développement économique Canada devrait affecter des fonds particuliers à la recherche et au développement de l'innovation et de la technologie dans le secteur de la construction.**

Le gouvernement du Canada a plusieurs programmes en place qui visent à encourager la recherche, le développement et l'investissement dans les domaines de l'innovation et de la technologie pour les industries. Ces fonds sont essentiels pour accroître la productivité et assurer que le Canada a accès aux meilleurs outils et à la meilleure technologie possible.

La main-d'œuvre de la construction ne se résume pas à des gens qui utilisent essentiellement des marteaux. L'industrie de la construction adopte des technologies sophistiquées, comme la modélisation 3D, les véhicules autonomes et les drones, afin de répondre aux demandes de qualité supérieure, de coûts moins élevés et de productivité améliorée.

À cet égard, la construction n'est pas différente du secteur de la fabrication ou de tout autre secteur. Les investissements dans l'avancement de notre industrie produiront des améliorations tangibles et directes qui se répercuteront sur l'économie du Canada. De telles avancées devraient être encouragées en affectant des fonds précis pour stimuler l'innovation dans le secteur de la construction.

**Recommandation 5 : Augmenter le taux d'amortissement admissible pour les actifs de catégorie 38 de 30 à 50 pour cent, ce qui permettra de mieux harmoniser la politique d'amortissement avec la durée de vie productive de ces actifs, améliorera la productivité dans**

**l'ensemble du secteur de la construction et pourrait réduire les coûts de développement des infrastructures pour les gouvernements partout au Canada.**

Malgré les nombreuses initiatives de politiques fédérales, le taux de productivité du Canada continue d'être inférieur à celui des États-Unis. D'éminents économistes canadiens, comme Don Drummond, attribuent ce retard au chapitre de la productivité au sous-investissement de l'industrie canadienne dans le matériel et les machines.

Une des raisons qui explique les taux d'investissement plus faibles au Canada est la façon dont les gouvernements permettent aux entreprises d'amortir leurs dépenses en immobilisations. Au Canada, les achats de matériel et de machines sont amortis en utilisant les taux de déduction pour amortissement établis pour refléter la valeur résiduelle au cours de la période d'amortissement où l'actif est détenu, tandis qu'aux États-Unis, la période d'amortissement concorde davantage avec la durée de vie utile de l'actif. Par conséquent, au Canada, il faut compter treize ans avant que le matériel ou les machines atteignent le taux d'amortissement de 99 %, alors qu'aux États-Unis, ils sont entièrement amortis après six ans.

Selon un projet de recherche réalisé par PricewaterhouseCoopers pour le compte de l'ACC, l'effet prévu de l'amortissement accéléré sur les actifs mobiles de la construction serait de moins de 60 millions de dollars sur cinq ans et pourrait être annulé par des gains de revenus découlant d'une augmentation de la productivité et de la rentabilité de l'industrie.

En tant qu'acheteur important de services de construction, le gouvernement canadien pourrait grandement profiter d'une productivité accrue du secteur. Compte tenu des ressources importantes consacrées au développement des infrastructures au cours des dix prochaines années et de la possibilité d'une pénurie de main-d'œuvre spécialisée dans le secteur en raison du vieillissement de la population, tout changement de politiques qui favorise des investissements plus importants de l'industrie dans la productivité de la main-d'œuvre produira des avantages positifs et à grande échelle tant pour les gouvernements que pour l'économie en général.

**Recommandation 6 : Permettre une certaine souplesse pour ce qui est de l'établissement des prix dans le processus d'approvisionnement du gouvernement en raison des hausses imprévues des coûts de projet, comme celles attribuables aux tarifs douaniers de représailles.**

Le processus d'approvisionnement du gouvernement fédéral, y compris les processus au niveau provincial et municipal, tend à reposer sur un modèle qui prévoit que les promoteurs proposent un prix fixe lors des appels d'offres. En général, la logique de ce modèle est solide : il permet de veiller à ce que le gouvernement reçoive un prix prévisible tout en encourageant le constructeur à gérer les risques du projet de manière efficace.

Les soumissionnaires retenus s'attendent à ce que certains coûts échappent à leur contrôle et ils tiennent donc compte de ces coûts imprévisibles lorsqu'ils établissent leur prix. Toutefois, certains éléments de coût dépassent évidemment ce à quoi ils peuvent raisonnablement

s'attendre. La récente hausse des tarifs douaniers sur l'acier et l'aluminium est un bon exemple de cette imprévisibilité.

Il n'est pas avantageux de s'attendre à ce que les entreprises absorbent ces hausses des coûts. Des coûts de ce genre peuvent entraîner des pertes qui peuvent à leur tour se traduire par une faillite, laissant ainsi le projet, le maître d'ouvrage et les employés au dépourvu. De plus, cela peut entraîner une augmentation des coûts, puisque l'industrie pourrait tenir compte de tels futurs risques dans les projets. Le gouvernement devrait structurer les contrats de sorte à permettre une hausse des prix lorsqu'une augmentation des coûts est attribuable à des mesures prises par le gouvernement, comme les mesures tarifaires de représailles. Cela ne devrait avoir aucune incidence sur les recettes, puisque le gouvernement perçoit des tarifs douaniers.

Les tarifs douaniers de représailles imposées actuellement par le Canada représentent une mesure essentielle face à un enjeu extraordinaire. Le gouvernement devrait donc faire preuve de souplesse et tenir compte des hausses de coûts que doivent assumer les membres de l'industrie de la construction dans les projets d'infrastructure.

#### **Personne-ressource**

Veillez communiquer avec Mary Van Buren, présidente de l'ACC, à [mvanburen@cca-acc.com](mailto:mvanburen@cca-acc.com) ou au 613 236-9455, si vous désirez obtenir des précisions ou de plus amples renseignements.